

**Concertation continue sur le projet
d'Eastman
Construction d'une usine de recyclage
moléculaire des plastiques en Normandie**

**Compte-rendu de la troisième réunion du comité de suivi
de la concertation continue**

11 septembre 2023

1. L'organisation de la réunion

1.1 Les représentants du maître d'ouvrage

- **Godefroy MOTTE**, Conseiller spécial projet, Eastman (*en animation*)
- **Cédric PERBEN**, Directeur France du projet, responsable des solutions circulaires Europe, Eastman (*en animation*)

- **Bernard BREJUN**, Architecte en charge du projet, Responsable de l'insertion paysagère (*expert invité*)
- **Catalina MAZOYER**, Directrice des Ressources Humaines France, Eastman (*experte invitée*)
- **Didier RINDERS**, Responsable de la construction
- **Sofie VERGUCHT**, Responsable plaidoyer économie circulaire (*experte invitée*)

1.2 Les participants et membres du Comité présents

- **Christian ABRAHAM**, ancien Maire de Saint-Aubin-de-Crétot et désormais conseiller municipal – *En visioconférence*
- **Didier FERAY**, président de l'association Chêne – *Sur place*
- **Christelle LENORMAND**, Assistante technique et administrative – *Sur place*
- **Cyril MORIN**, riverain – *En visioconférence*
- **Jean-Philippe PETIT**, Président de l'association INCASE et Directeur des Affaires Publiques et Gouvernementales chez ExxonMobil – *En visioconférence*
- **Pierre VAN CAENEGEM**, Responsable Développement entreprises et attractivité chez Caux Seine Développement – *En visioconférence*

En présence du **Jean-Louis LAURE**, garant désigné par la CNDP – *En visioconférence*

1.3 Le déroulé de la réunion

1. Tour de table et sujets d'intérêt
2. Point de situation sur le projet d'Eastman
Présentation des éléments techniques par **Cédric PERBEN**, Responsable projet et solutions circulaires France, Eastman
Point de situation sur la stratégie Ressources Humaines d'Eastman par **Catalina MAZOYER**, Directrice des Ressources Humaines France, Eastman
3. Présentation des canaux d'information et de communication de la concertation continue par **Maxime VAZ**, APc

4. Présentation des prochaines étapes par **Godefroy MOTTE**
5. Conclusion

La réunion s'est déroulée en format hybride (en physique et en visioconférence), à la Maison des Compétences de Caux Seine Agglo, et a duré 1h30, de 18h30 à 20h. Elle a réuni 16 participants.

2. Introduction

Maxime VAZ accueille les participants et présente le déroulé et les objectifs de cette troisième réunion qui s'inscrit dans le cadre de la concertation continue autour du projet d'usine de recyclage moléculaire des plastiques d'Eastman.

Les deux représentants du maître d'ouvrage et les quatre experts invités se présentent.

Godefroy MOTTE, conseiller spécial projet chez Eastman et représentant du maître d'ouvrage, rappelle les objectifs de la réunion. Elle doit offrir un espace d'échanges aux membres du comité de suivi et servir à recueillir les sujets qui les intéressent. Il s'agit notamment de valider la date de la prochaine réunion publique de concertation en **octobre 2023**.

Jean-Louis LAURE, garant désigné par la CNDP, rappelle que la concertation en est à une phase de concertation continue avant le début de l'enquête publique. Il revient aussi sur son rôle en tant que garant de la transparence des échanges, et sur l'objectif du comité de suivi qui permet notamment à Eastman de tester la qualité et la complétude des informations avant leur diffusion auprès du grand public.

Les membres du comité se présentent rapidement.

3. Point de situation sur le projet

3.1 Le calendrier du projet

Cédric PERBEN, directeur du projet et responsable solutions circulaires France, précise le calendrier du projet qui a bien avancé depuis ces dernières semaines. L'été a été marqué par la réunion fructueuse du 17 juillet à la Préfecture de Normandie, le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale pour les 2 phases et le démarrage sur le site à la fin du mois d'août des fouilles archéologiques en parallèles des diagnostics des sols. L'instruction de la demande de permis est en cours. **Monsieur PERBEN** indique attendre des retours de la DREAL avant d'arrêter la date de l'enquête publique qui durera plus de 6 semaines car le site est classé seuil Seveso haut. La date sera transmise aux membres du comité dès qu'elle sera fixée. Les travaux de construction devraient débuter vers le mois de juin 2024.

Cédric PERBEN poursuit en précisant que le permis de construire sera déposé suivant trois séquences ; trois permis seront donc déposés.

- Un permis d'aménagement comprenant l'élévation du terrain et l'infrastructure routière ;
- Un permis de construire des bâtiments industriels ;

- Un permis de construire des bâtiments administratifs.

Des discussions sont engagées avec le maire de Saint-Jean-de-Folleville sur les aspects d'insertion paysagère, liés au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Un participant demande pour quel produit le site sera-t-il classé Seveso seuil haut ?

Cédric PERBEN et **Godefroy MOTTE** expliquent que le site sera classé Seveso haut en raison du dépassement en volumes de deux produits : le méthanol utilisé dans le processus de dépolymérisation, et l'huile HTM, un liquide caloporteur utilisé dans les réacteurs.

Jean-Philippe PETIT, Président de l'association INCASE et Directeur des Affaires Publiques et Gouvernementales chez ExxonMobil rappelle que la zone industrielle de Port-Jérôme comprend 9 sites classés SEVESO, 6 de seuil haut et 3 de seuil bas en fonction de la quantité de matières dangereuses présentes sur le site.

3.2 Le diagnostic et fouilles archéologiques

Didier RINDERS, responsable de la construction, présente le déroulé du diagnostic archéologique qui a démarré le 28 août sur le site d'emprise. 245 carottages de 30 à 50 mètres de profondeur ont été réalisés pour identifier l'histoire de la vallée. Environ 150 carottes ont été analysées jusqu'à présent : aucune trace de vestiges archéologiques ni de restes d'explosifs n'a été identifiée. Le creusement des tranchées a donc été suspendu.

3.3 La chaufferie

Cédric PERBEN indique que la chaufferie située au Sud-Ouest de la parcelle a été redimensionnée pour être réduite et plus compacte avec une emprise au sol de 3,1 hectares.

Elle sera opérée par Veolia en tant que partenaire du projet et sera alimentée au terme de la phase 2 par 4 lignes de combustion de 50 MW chacune par trois types de combustibles : biomasse, bois déchet et CSR. Sa puissance totale atteindra 200 MW. Deux chaudières à gaz de secours de 50 MW chacune, qui n'ont pas vocation à être mises en marche en exploitation courante, seront aussi installées.

La chaufferie sera exploitée par 32 opérateurs en roulement permanent : 24h/24 et 7j/7.

Les combustibles de Bois déchet et CSR proviendront de Normandie et des régions limitrophes (pour le Bois déchet : flux également en provenance d'Île-de-France et du Royaume-Uni à partir de la seconde phase). Pour le flux CSR, le transport se fera essentiellement par camion. Pour le flux Bois, le transport se fera pour la première phase essentiellement par camion, avec un peu de transport par barge en provenance d'Île-de-France et, à terme, il est prévu de développer le transport par barge dès lors que cela sera possible.

Un groupe de travail avec Veolia sera créé pour améliorer la logistique d’approvisionnement. Une personne dédiée à la logistique et spécialisée a été recrutée et commencera le 1^{er} octobre.

Didier RINDERS ajoute que le permis de construire des bâtiments pour la chaudière devrait être déposé à la fin du mois de septembre.

3.4 Insertion paysagère

Bernard BREJUN, architecte en charge des aspects d’insertion paysagère précise que la périphérie du site permet d’aménager des espaces paysagers, plantés de hautes, moyennes tiges ou bosquets. Il ajoute que le rehaussement du terrain ne concernera pas tout le site.

A l’intérieur du site, les plans réalisés par Technip permettent d’envisager des aménagements. Certains espaces seront maintenus en prairies. De plus, en cas d’incendies, des bassins dédiés récupéreront les écoulements des eaux conformément aux règles du PLUi. Ces bassins pourront récupérer deux types d’eaux : les eaux fluviales (collecte et tamponnement) et les eaux d’incendie (règle incontournable de la Préfecture).

Sur la conception de bâtiments, **Bernard BREJUN** précise que les teintes privilégiées pour la couleur des bâtiments des déchets seront claires, proches du blanc. Il est envisagé de créer des façades fictives pour améliorer l’aspect physique des bâtiments qui s’y prêtent, surtout les bâtiments dédiés aux activités tertiaires (administratifs, de maintenance, cantine, etc.), visibles depuis la route au Nord.

Bernard BREJUN poursuit en ajoutant que les réglementations récentes de la RE2020 (réglementation environnementale pour la filière construction) imposent aux bâtiments tertiaires des exigences de développement durable : toitures végétalisées, matériaux biosourcés (ossature bois et isolants), panneaux solaires photovoltaïques (autoconsommation électrique) et thermique (eau chaude sanitaire des vestiaires et cuisine), réversibilité des constructions dans le choix des matériaux (recyclage matériaux en fin de vie).

Cyril MORIN indique qu’il est très favorable à ce genre d’initiatives.

Cédric PERBEN ajoute que ces aménagements seront permis grâce au séquençage du permis de construire en trois permis : un permis d’aménagement (routes et élévation) sera déposé, puis un permis de construction industriel, et enfin, un permis pour les installations tertiaires qui donnera plus de latitudes dans la conception de ces bâtiments.

Il poursuit en annonçant qu’Eastman a pris attache avec le Parc naturel des Boucles de la Seine Normande pour bénéficier de conseils sur le choix des essences lié au changement climatique. Un travail est aussi engagé avec Caux Seine Agglo et la collectivité pour obtenir des éclairages aussi sur l’aspect patrimonial des haies à planter et sur la faune et la flore à préserver.

Didier FERAY, président de l'association Chêne, indique avoir assisté à la réunion avec le PNR et avoir formulé des recommandations à Eastman.

Il est prévu qu'échange avec un écologue du Parc soit organisée prochainement.

3.5 Recrutement et formation

Catalina MAZOYER, Directrice des Ressources Humaines, fait le point sur les actions concrètes mises en œuvre s'agissant des ressources humaines d'Eastman. L'équipe RH travaille sur les partenariats possibles avec les cabinets de recrutements et d'autres partenaires.

Le planning de recrutement et le calendrier des besoins en formation sont affinés. **Catalina MAZOYER** annonce que l'équipe s'est agrandie avec le recrutement de deux nouveaux collaborateurs.

Les volumes de recrutement n'ont pas évolué depuis les dernières annonces. Les premiers recrutements et formations débuteront en avril 2024 et s'échelonneront dans le temps jusqu'en 2026.

Un lieu de formation sera très prochainement mis en place, dont les modalités seront définies d'ici la fin de l'année.

Cyril MORIN indique qu'il est en train de réaliser une validation des acquis de l'expérience (VAE) en BTS Plasturgie et Composites, Pilotage et Optimisation de Production.

Catalina MAZOYER précise qu'Eastman reçoit un grand nombre de CV mais ne recrute pas pour le moment.

Madame MAZOYER poursuit en annonçant qu'elle dispose d'indications plus claires sur la planification du recrutement et de la formation. 200 postes de cols bleus seront ouverts, le reste des recrutements concernant des techniciens spécialisés et des cadres.

Les formations dureront entre 6 et 24 mois. L'équipe réfléchit actuellement à les faire démarrer dès avril 2024. Elles seront diplômantes et certifiantes, reconnues par l'Education Nationale et prioritairement ouvertes aux publics en faible insertion, suivant l'engagement sociétal d'Eastman.

Jean-Philippe PETIT demande si les formations auront lieu en interne et plus d'informations sur le positionnement salarial d'Eastman.

Catalina MAZOYER répond qu'Eastman est lié à la convention collective. Les salaires des postes de production sont liés aux négociations au niveau de la branche. Une négociation sera ouverte avec le candidat mais les salaires suivront ceux pratiqués sur le marché national.

S'agissant des formations, **Madame MAZOYER** précise que les procédés de formation d'Eastman reposent sur des formations de salariés et de formateurs en interne et le déplacement de formateurs venus des Etats-Unis.

Jean-Philippe PETIT soulève la question du risque de pénurie de ressources humaines dans la région et de la tension sur le marché qui obligerait un employeur à débaucher chez un autre.

4. Canaux d'information et de communication de la concertation continue

4.1. Rappel – Outils de communication et de participation

Maxime VAZ rappelle les différents outils de communication validés lors de la première réunion du comité de suivi le 31 mai : le site internet de la concertation, des moyens de communication mutualisés avec les acteurs locaux, la publication des études, la newsletter dont la seconde édition a été envoyée aux membres inscrits lundi 11 septembre. **Il invite les participants à partager par courriel leurs questions et leurs avis sur la communication**, notamment si elle devait leur paraître trop institutionnelle.

Il précise que l'exposition du projet est toujours en cours de réflexion. L'idée est de créer une exposition sur le projet d'Eastman, permanente, dans le jardin de la maison d'Eastman. En parallèle, Caux Seine Agglo organisera une exposition à la maison des Compétences, temporaire, sur les grands projets industriels du territoire, qui devrait être inaugurée en juin 2024.

4.2. Résumé non technique de l'étude d'impact

Maxime VAZ rappelle qu'un résumé non technique de l'étude d'impact a été partagé en avant-première aux membres du comité de suivi. **Godefroy MOTTE** précise que ce document doit être accessible au grand public et demande aux membres du comité leurs retours sur les aspects possiblement trop techniques du document.

Christelle LENORMAND indique que l'étude comprend un certain nombre d'acronymes pour lesquels la signification n'est pas précisée. Elle suggère l'insertion d'un lexique pour faciliter la compréhension.

Jean-Philippe PETIT estime que le document est agréable à lire et vivant. Les matrices de couleurs le rendent accessible et vulgarisé, ce qui permet aux lecteurs de s'approprier tous les enjeux.

Godefroy MOTTE précise que les autres membres du comité pourront partager leurs retours sur l'étude ultérieurement. Il attire l'attention des membres du comité sur le caractère encore confidentiel du document, d'ici l'enquête publique, rappelant que la DREAL n'a pas encore validé le contenu du dossier.

5. Prochaines étapes et conclusion

5.1. La newsletter

Maxime VAZ demande aux membres du comité s'ils ont des remarques à partager autour de l'envoi de la seconde newsletter plus tôt dans la matinée.

Jean-Philippe PETIT souhaite s'assurer que cet outil soit bien partageable au plus grand nombre, ce que confirment les représentants du maître d'ouvrage. Il ajoute avoir reçu des retours positifs sur la structuration, le fonctionnement des liens, le regard croisé avec Chêne et le graphisme.

Pour la prochaine newsletter à paraître en octobre ou novembre, les membres du comité sont invités à partager leurs idées de contenus. **Godefroy MOTTE** suggère d'y intégrer un sujet sur les normes encadrant le recyclage, par exemple.

5.2. Prochaine réunion publique

La date retenue pour la prochaine réunion publique est le **18 octobre à 18h ou 18h30**. Elle aura lieu en présentiel à la Maison des Compétences. Un point rapide de préparation sera peut-être organisé en amont de la réunion.

5.3. Quatrième réunion du Comité de suivi

APc enverra des propositions de dates pour la quatrième réunion du Comité de suivi, début novembre, en-dehors des vacances scolaires.

Des modifications seront apportées au trombinoscope des membres du comité, qui sera publié sur le site internet de la concertation à la suite de l'accord des membres.

Jean-Louis LAURE conclut en saluant la capacité de la réunion à illustrer la grande diversité des facettes du projet d'Eastman et les nouveaux sujets intéressants qui se développent. Il rappelle qu'il est demandé aux membres d'identifier, parmi la richesse du matériau présenté, les sujets d'intérêts du point de vue du grand public et la meilleure manière de les porter. Il souligne que si les membres du comité bénéficient d'une place privilégiée, la contrepartie qui leur est demandée est de participer activement en lisant les documents transmis, en communiquant, en donnant leurs avis, etc. Il termine en insistant sur les nombreuses attentes nourries à leur égard et en les remerciant du travail accompli.

En résumé – Prochaines étapes

- **18 octobre 2023** : Prochaine réunion publique.
- **Novembre 2023 (A préciser)** : Date de la prochaine réunion du comité de suivi. **APc** enverra aux membres du comité un courriel pour arrêter la date définitive.